# Recueil Dalloz > hebdomadaire 22 septembre 2011 pages 2193 à 2264

/ Loi bioéthique du 7 juillet 2011 POINTS DE VUE La procréation post mortem > Valérie Depadt-Sebag 2213 Le sang de cordon ombilical n'est plus un déchet opératoire > Laurent Marville et Isabelle Haye 2215 CHRONIQUES La révision de la loi relative à la bioéthique > Aline Cheynet de Beaupré 2217 Les dispositions relatives à l'embryon et au fœtus humain > Daniel Vigneau 2224

#### ÉDITO

187º année

n° 32 / 7481e

2193 Plus bête que méchant..., Félix Rome

#### **ACTUALITÉS**

- 2197 Facture: mention facultative des remises conditionnelles
- 2198 Protection des consommateurs: exclusion des sociétés commerciales
- 2200 Etablissements publics fonciers et d'aménagement: publication d'une ordonnance
- 2206 Loi du 11 août 2011 sur la justice pénale et le jugement des mineurs : circulaire d'application

#### **ÉTUDES ET COMMENTAIRES**

- Panorama: Procédure pénale, Jean Pradel
- Notes: Abus de confiance et solde créditeur d'un compte bancaire, 2242 note sous Crim. 20 juill. 2011, Jérôme Lasserre Capdeville
- 2245 Paradoxes autour de la notion de non-professionnel, note sous Civ. 1re, 23 juin 2011, Sandrine Tisseyre
- 2249 Modes de stabilisation de l'emploi et pouvoir de licenciement de l'employeur cessionnaire, note sous Soc. 17 mai 2011, Sandie Lacroix-De Sousa
- 2254 Une appréhension électronique de documents par un salarié justifiée par l'exercice des droits de la défense, note sous Crim. 16 juin 2011, Guillaume Beaussonie
- 2258 Les arrêts des cours d'assises spécialement composées doivent-ils être motivés?, note sous Crim. 15 juin 2011, Jean Pradel
- 2260 Le bon moment pour la formation d'un contrat par correspondance, note sous Civ. 3e, 16 juin 2011, Nicolas Dissaux

#### **ENTRETIEN**

2264 Thierry Ghera - Replacer le droit au cœur de la dématérialisation des procédures judiciaires





## Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux 75685 PARIS CEDEX 14 Tél. (Rédaction) 0140645366 Fax 0140645466 www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

Président Directeur Général, Directeur de la publication, Renaud LEFEBVRE

CONSEIL SCIENTIFIQUE Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER Denis MAZEAUD, Philippe MERLE et Charles VALLEE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

#### **EDITION**

Philippe WEISS (5357) - Directeur de l'édition.

#### REDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef Inès GALLMEISTER (5356) Rédactrice en chef adjointe

REDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

· CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET Commerce électronique: Cédric MANARA Concurrence - Distribution: Eric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET Propriété intellectuelle: Jeanne DALEAU

Propriété infellectuelle: Jeanne DALEAU Société et marché financier: Alain LIENHARD

• EDITION - REALISATION Secrétaires de rédaction:

Françoise ARRIAGADA (5363)

Katy PERCHEREAU (5366) Secrétaire d'édition: Patricia PRIN (5284)

Secrétaire d'édition: Patricia PRIN (5284) Maquettiste - Graphiste: Patrick VERDON (5448) Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

#### **ABONNEMENT - MARKETING**

Marketing: Mélanie WONG Abonnements: Yvette NAY

Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN Abonnements: ventes@dalloz.fr

Tél: 0820 800 017 - Fax: 0140648992 Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 385 € HT (393,09 € TTC)

Etranger: 451 € HT (460,47 € TTC) Prix au numéro: 18,38 € TTC

IS\$N 0034-1835 N° CPPAP 1012 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne cedex Dépôt légal - Septembre 2011

#### **Editions Dalloz**

Société Anonyme au capital de 3956040 €
Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14\*
RCS Paris 572 195 550
Siret 572 195 550 00098
Code APE 5811Z
TVA FR69572 195 550
Société des éditions Lefebyre Sarrut SA

Ce numéro contient un encart broché à cheval « Recueil / Revue des sociétés », et un encart jeté « Cahiers de la justice »

### **SOMMAIRE**





2196

#### **DROIT DES AFFAIRES**

Commerce électronique Responsabilité du « producteur » d'un site

Concurrence-Distribution

Rupture brutale d'une relation commerciale: invocation par un tiers, Com. 6 sept. 2011 Facture: mention facultative des remises conditionnelles, Com. 6 sept. 2011

Consommation

Protection des consommateurs: exclusion des sociétés commerciales, Com. 6 sept. 2011

Fiscalité

Exemption de taxe forfaitaire sur les immeubles : constitutionnalité

Fonds de commerce et commerçants Label « entreprise du patrimoine vivant »: précisions réglementaires

2199

#### **DROIT CIVIL**

Bien-Propriété Inscription des servitudes à peine d'extinction: renvoi d'une QPC, Civ. 3°, 8 sept. 2011

2200

#### **DROIT IMMOBILIER**

Construction-Urbanisme

Etablissements publics fonciers et d'aménagement: publication d'une ordonnance Garantie décennale: point de départ du délai de prescription, Civ. 3°, 7 sept. 2011 Désordres de construction: initiative et prescription de l'action, Civ. 3°, 7 sept. 2011 Permis de construire et assainissement non collectif

Copropriété

Assemblée générale: désignation des président et scrutateurs, Civ. 3\*, 7 sept. 2011 Assemblée générale: convocation par un syndic de fait, Civ. 3\*, 7 sept. 2011 Etat descriptif de division: valeur contractuelle, Civ. 3\*, 7 sept. 2011



#### DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Licenciement de syndicalistes: respect de la liberté d'expression, CEDH 12 sept. 2011



#### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Maison de jeux de hasard: poker « Texas Hold'Em », TGI Toulouse, 20 juill. 2011 Crimes et délits incestueux; inconstitutionnalité de la définition Antidémarrage par éthylotest électronique: une nouvelle contravention

#### Procédure pénale

Echanges entre les services répressifs des Etats membres: ordonnance de transposition

La loi du 10 août 2011:

première circulaire d'application Peine minimale en cas d'amende forfaitaire : constitutionnalité

Communication du réquisitoire définitif aux parties: inconstitutionnalité

2208

#### **DROIT PUBLIC**

Droit administratif

Projet de loi sur les agents non-titulaires Titres de séjour et droit d'asile: décrets

Santé publique

Création de la société interprofessionnelle de soins ambulatoires

2210

#### DROIT DU TRAYAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Extension du principe de laïcité au monde de l'entreprise

Directive sur le travail à durée déterminée: interprétation, CJUE 8 sept. 2011

Sécurité sociale

Cotisations agricoles: inconstitutionnalité de la rétention de précompte

2211

#### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Création d'un Institut sur l'évolution des professions juridiques

Appel: irrecevabilité de la demande nouvelle, Civ. 2º, 8 sept. 2011

Signification d'un jugement: liberté de choix de l'huissier, Civ. 2º, 8 sept. 2011

Rapport d'expertise judiciaire: respect du principe de contradiction, Civ. 2°, 8 sept. 2011

Pourvoi en cassation: interruption du délai, Civ. 2º, 8 sept. 2011

Voie d'exécution

Saisie-attribution: obligation de déclaration du tiers saisi, *Civ. 2º, 8* sept. 2011
Saisie conservatoire: conversion en saisie-attribution, *Civ. 2º, 8* sept. 2011



2213

La procréation post mortem par Valérie Depadt-Sebag

2215

Le sang de cordon ombilical n'est plus un déchet opératoire par Laurent Marville et Isabelle Haye



#### **CHRONIQUES**

2217

La révision de la loi relative à la bioéthique par Aline Cheynet de Beaupré

2224

Les dispositions de la loi « bioéthique » du 7 juillet 2011 relatives à l'embryon et au fœtus humain par Daniel Vigneau

#### **PANORAMA**

2231

Procédure pénale septembre 2010 - août 2011 par Jean Pradel

#### **NOTES**

2242

Abus de confiance et solde créditeur d'un compte bancaire, note sous Crim. 20 juill. 2011 par Jérôme Lasserre Capdeville

2245

Paradoxes autour de la notion de non-professionnel, note sous Civ. 1°, 23 juin 2011 par Sandrine Tisseyre

2249

Modes de stabilisation de l'emploi et pouvoir de licenciement de l'employeur cessionnaire, note sous Soc. 17 mai 2011 par Sandie Lacroix-De Sousa

2254

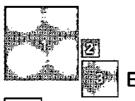
Une appréhension électronique de documents par un salarié justifiée par l'exercice des droits de la défense, note sous Crim. 16 juin 2011 par Guillaume Beaussonie

2258

Les arrêts des cours d'assises spécialement composées doivent-ils être motivés?, note sous Crim. 15 juin 2011 par Jean Pradel

2260

Le bon moment pour la formation d'un contrat par correspondance, note sous Civ. 3°, 16 juin 2011 par Nicolas Dissaux



**ENTRETIEN** 

2264

Thierry Ghera - Replacer le droit au cœur de la dématérialisation des procédures judiciaires

#### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au Recueil Dalloz donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) soit à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), soit à Inès Gallmeister (i.gallmeister@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du Recueil Dallaz, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes: pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas page comprises); pour un « Point de vue » ou un « Point sur...», 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page); pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises).